

Vendredi 03 avril 2020

## **Covid-19 : les services de l'État restent pleinement mobilisés pour les personnes sans-abri**

Suite aux mesures de confinement annoncés par le gouvernement au regard du contexte sanitaire actuel lié au coronavirus, les services de l'État poursuivent et confortent les actions conduites au bénéfice des personnes sans-abri en lien avec le champ associatif du secteur social toujours très mobilisé et les collectivités territoriales.

Cette problématique concerne essentiellement la ville de Marseille. Les sous-préfets d'arrondissement sont pour leur part en charge du suivi de ce dossier sur chacun de leur territoire.

Les dispositifs renforcés concernent :

### **1- L'hébergement**

Au 02 avril 2020, soit quinze jours après le début du confinement, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) a capté dans le parc hôtelier **705 lits** (532 gérés directement par le SIAO et 173 mis à disposition de l'Unité d'Hébergement d'Urgence (UHU) soit **346 lits supplémentaires** (une **augmentation de plus de 96%**).

L'objectif est double :

- **Desserrer les établissements d'urgence**, essentiellement l'UHU La Madrague (284 places) afin de réduire le nombre de personnes hébergées dans des dortoirs, dont la taille est incompatible avec le risque sanitaire actuel. **173 résidents ont ainsi été transférés dans trois hôtels à ce jour**, ce qui porte le nombre de résidents sur le site de La Madrague à 84, chiffre proche de l'objectif initial de 80.

Pour sa part, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Forbin (283 places, dont 248 d'urgence) confine es personnes les plus fragiles et à risque 24h/24h (environ 50). L'établissement a par ailleurs étendu l'accueil de nuit à la journée, ce qui compense partiellement la fermeture des accueils de jour.

#### **CONTACT PRESSE**

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône  
[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)

Des moyens supplémentaires en personnel médico-social ont été accordés par l'État à l'établissement afin de renforcer le suivi et l'accompagnement du public.

➤ **Mettre à l'abri les personnes particulièrement vulnérables** repérées par les maraudes et notamment par l'équipe Mars de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille. 170 propositions de prise en charge hôtelière ont été faites aux divers acteurs ayant identifiés des situations. Les recherches de places supplémentaires continuent et se diversifient. En cette période de solidarité, des offres spontanées de responsables de sites publics sont en cours d'expertise.

## **2- Les Centres d'hébergements Spécialisés (CHS)**

L'accueil des personnes sans-abri atteintes du Covid-19 ne nécessitant pas une hospitalisation se fait au sein des Centres d'hébergement Spécialisés.

**Un Centre d'Hébergement Spécialisé de 76 places** a ouvert à Marseille et il est prêt à accueillir les personnes, dans le strict respect des recommandations sanitaires du ministère de la Santé et des Solidarités.

**Un deuxième centre d'hébergement, d'une capacité de 40 places** ouvrira prochainement sur le site du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives (CREPS) d'Aix-en-Provence.

## **3- Les campements**

Les échanges avec les collectivités territoriales et les associations se sont intensifiés en vue d'identifier les besoins des populations, notamment en termes d'accès aux denrées alimentaires, aux produits d'hygiène et d'accès à l'eau.

Pour ce qui concerne l'accès à l'eau, six sites ont été identifiés. Les travaux de raccordement nécessaires sont en cours et se poursuivront la semaine prochaine.

Le renforcement des maraudes en personnel infirmier permet de surveiller les personnes les plus fragiles et de rappeler les gestes barrières à respecter.

Enfin, la distribution de denrées alimentaires a été fortement renforcée : au total, ce sont **34 sites auprès desquels la distribution sera effectuée pour couvrir les besoins d'une population estimée à 1 000 personnes**. La distribution se fera deux fois par semaine.

### **CONTACT PRESSE**

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône  
[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) –  @prefet13

## 4- L'aide alimentaire et l'accès à l'eau

Une organisation a été mise en place afin de prendre en compte **en priorité les besoins alimentaires des plus précaires**, que représentent les personnes à la rue, ainsi que les personnes mises à l'abri dans les hôtels.

Les acteurs associatifs et institutionnels travaillent, en coordination avec la préfecture, sur les dispositifs à mettre en œuvre et leur pérennisation ou leur adaptation en fonction de l'évolution de la situation constatée sur le terrain.

**Au total, près de 2 000 repas par jour sont actuellement distribués :**

- **Dans la rue**, auprès des sans domiciles fixes, les maraudes organisent une distribution de repas à la volée le jour et proposent des « encas » la nuit, à l'occasion de la distribution de couvertures. La distribution sur des points fixes a été écartée afin d'éviter les attroupements qui pourraient porter atteinte à la sécurité sanitaire des personnes.

A Marseille, différents points ont été identifiés en vue d'installer des **fontaines à eau provisoires** pour répondre, dans le contexte sanitaire actuel, à une demande sociale forte et à une exigence d'hygiène pour les personnes à la rue qui pourraient ainsi avoir accès à l'eau avec moins de difficulté et réaliser les gestes barrières essentiels tels que se laver les mains.

- **Dans les hôtels**, pour les personnes placées par le SIAO/115, **500 personnes hébergées sont servies en repas tous les jours**. Pour les personnes évacuées d'immeubles pour risque de péril grave et imminent, se trouvant actuellement à l'hôtel, le dispositif de l'Espace d'accueil des personnes évacuées (EAPE) perdure avec la délivrance, sur rendez-vous, de **chèques services** pour une période portée à 28 jours afin d'éviter les déplacements.

- Par ailleurs **pour les personnes isolées et en situation précaire qui ne peuvent pas se déplacer, un portage à domicile de colis alimentaire** est en cours d'organisation en lien avec les partenaires assurant les maraudes et les partenaires institutionnels.

En complément de l'ensemble de ces actions, plusieurs **milliers de chèques alimentaires personnalisés**, financés par l'État, permettant également l'achat de produits d'hygiène, seront disponibles la semaine prochaine pour les publics à la rue, en campements ou en squats sans autre solution.

### CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) –  @prefet13